

Le débat public est lancé !

La première audition publique a débuté hier vers 20 h 15 à Conflans-Sainte-Honorine. Une petite centaine de participants a bravé les fortes pluies orageuses qui touchaient la région en soirée. Les débats furent aussi intenses que les précipitations extérieures. Une quinzaine d'intervenants (élus, responsables associatifs, riverains) ont pris la parole pour poser des questions mais aussi pour développer des arguments construits. Les responsables du SIAAP ont tenu, dès hier soir, à répondre aux questions et aux interpellations.

Cette première audition a permis d'identifier ou de confirmer les points de débat que la CPDP propose d'approfondir dans les réunions thématiques de novembre.

Nous relevons ici les éléments de discussion et de controverse qui sont apparus dans la réunion.

Quelles relations avec le SIAAP ?

De nombreux intervenants ont souligné le changement de relation entre les représentants du SIAAP et les élus et responsables associatifs du territoire. Ils ont le sentiment que les dirigeants actuels essaient sincèrement d'écouter et de dialoguer alors, qu'il y a 20 ans, il était très difficile de nouer le dialogue.

Quelle est l'histoire du projet ?

Pour de nombreux intervenants, le projet actuellement mis au débat public est le résultat d'un long combat des associations et des élus du territoire « contre le gigantisme ».

Ils ont rappelé qu'il y a 20 ans, malgré des nuisances très fortes, un projet d'agrandissement d'Achères était programmé. Selon eux, la Mairie de Paris et le SIAAP se « foutaient » des riverains de l'usine.

Il a fallu l'obstination des associations et des élus, et l'intervention du Premier Ministre de l'époque (Michel Rocard) pour « arrêter l'hyper centralisation parisienne ».

Pour de nombreux intervenants, la décentralisation du système de traitement des eaux usées est le résultat d'un long combat. Ils sont particulièrement attentifs à sa mise en œuvre.

La décentralisation est-elle mise en œuvre ?

Le SIAAP a indiqué que les développements à Valenton, Colombes et les Grésillons permettent une importante déconcentration et ainsi de limiter les volumes traités à Seine Aval à 1,7 et bientôt à 1,5 millions de M3. Ils ont souligné que deux projets prévus dans le scénario C du Schéma directeur d'assainissement n'avaient pu se réaliser.

Des représentants associatifs ont rappelé que les associations soutenaient un scénario D, encore plus décentralisé. Ils ont fortement mis en cause l'absence de volonté politique pour trouver des solutions à Enghein, par exemple.

Depuis la salle, un participant interpelle : pourquoi pas une usine dans Paris !

Plusieurs intervenants ont estimé que « techniquement » les petites unités de traitement pouvaient s'insérer dans des tissus urbains très denses, à l'exemple de Marseille et Monaco.

Les obstacles ne seraient pas techniques mais politiques.

Doit-on et peut-on poursuivre la décentralisation ?

Les représentants du SIAAP ont présenté une analyse des développements possibles sur Clichy et les Grésillons. Ils ont estimé que, dans les deux cas, ils manquaient actuellement de terrains. Pour les Grésillons, ils ont estimé qu'un nouveau collecteur de 17 kilomètres serait nécessaire si l'on voulait porter le volume traité à 600 000 m³.

Plusieurs élus et représentants associatifs ont indiqué que, malgré les obstacles rencontrés, ils souhaitaient que l'on prolonge la décentralisation. Un représentant de la Région a confirmé cette volonté de décentralisation et indiqué qu'un projet était notamment inscrit au SDRIF sur la ville de Clichy. Il souhaite que l'on aille au bout de la réflexion en 2008 sur ce projet. Il a rappelé que le SDRIF est soumis à enquête publique.

Un responsable associatif de Clichy, venu spécialement à la réunion de Conflans-Sainte-Honorine, a précisé que ce projet n'est pas cité dans les documents de la Ville. Il a indiqué qu'actuellement 7 tonnes de sables sont traitées quotidiennement à ciel ouvert avec pour seule protection un « rideau de peupliers ». Son association s'opposera à tout projet sur Clichy et souhaite que le traitement soit réalisé en sous-sol et dans un bâtiment clos.

Les représentants du SIAAP ont indiqué que plusieurs centaines de millions d'euros seraient investis sur Clichy et qu'une station de traitement des eaux de pluie était programmée dans le nouveau schéma.

Sur ces questions, les prochaines réunions devront clarifier les questions posées à l'issue de cette réunion. Quels sont les projets envisagés à Clichy dans le Schéma SIAAP et dans le SDRIF ? S'agit-il d'y traiter des eaux de pluie ou des eaux usées ? Quelles sont les extensions possibles des Grésillons, à quelles conditions techniques, à quels coûts et à quelles échéances ?

Par ailleurs, une élue a souhaité disposer d'une analyse prospective concernant les polluants émergents. Elle se demande si, en cas de renforcement des réglementations, une « refonte de la refonte sera de nouveau nécessaire ». Un participant estime que les petites unités de production sont plus faciles à adapter alors qu'une nouvelle évolution de Seine Aval serait plus complexe et plus coûteuse.

Pour le représentant du SIAAP, les solutions pour traiter des polluants émergents pourront certes nécessiter de nouvelles unités de traitement, mais elles nécessitent surtout une profonde évolution des comportements individuels et collectifs.

Pour les prochaines réunions, il sera nécessaire de reprendre la question posée hier : « est-ce qu'avec ce projet nous ne continuons pas à courir pour rattraper notre retard, sans vraiment anticiper ? ».

Faut-il limiter Seine Aval à 1,5 millions de m³ ?

La discussion a notamment porté sur les différents chiffrages en circulation : depuis le chiffre de 1,3 millions de m³ avancé par le SIAAP et l'Agence de l'eau, jusqu'à plus de 3 millions de m³ évoqué par le CAPUI les références sont multiples. Autre justification apportée par un représentant du CAPUI, les petites stations d'épuration sont plus adaptables, plus souples à faire évoluer que celles de capacités plus importantes.

Les différents intervenants ont tenté de distinguer les notions de volumes horaires, de temps sec et de temps de pluie. La volonté de traiter les eaux de pluie plus en amont a été affirmée.

Les représentants associatifs ont réaffirmé leur volonté qu'une limite basse soit affirmée et puisse être contrôlée. Cette discussion renvoie au débat sur la décentralisation.

Il reste que ces questions mériteront un approfondissement dans les réunions thématiques.

Faut-il refondre ?

Le principe d'une refonte a été soutenu par plusieurs intervenants.

Plusieurs conditions ont été évoquées : qu'elle ne soit pas synonyme de gigantisme ; qu'elle permette réellement une limitation à la source des nuisances olfactives.

Sur les nuisances olfactives, certains intervenants ont constaté comme le SIAAP une récente détérioration de la situation. Ils souhaitent savoir comme ces nuisances seront traitées en attendant la refonte effective.

Quels traitements des boues ? Quels risques sanitaires ? Quelles voies de circulation ?

Plusieurs intervenants ont abordé la question du traitement des boues. En particulier, pour se faire confirmer officiellement qu'aucun projet d'incinération de ces boues n'est prévu lors de la refonte ou sur des sites proches. Le SIAAP a réaffirmé ces engagements.

La question des risques sanitaires ou industriels pour les riverains et les salariés a été évoquée. Ces questions seront approfondies en novembre. Dès hier, le SIAAP a confirmé le lancement d'une étude en 2008. Le classement de l'installation en Seveso 1 ou 2 a été évoqué. Le SIAAP a indiqué que ce qui change entre le niveau 1 et 2, c'est le niveau d'information à fournir. Le SIAAP fournit déjà toutes les informations attendues au niveau Seveso 2.

Pour les voies de circulation, des responsables associatifs ont alerté sur la dégradation des voies qui traversent le parc de Maisons-Laffitte et ont affirmé leur refus de toute nouvelle construction d'une route. Le SIAAP a précisé qu'il était disponible pour un dialogue avec toutes les parties prenantes qui n'ont pas les mêmes attentes.

Quels financements ? Quel prix de l'eau ?

La question du montant des investissements a été évoquée ainsi que les conséquences sur les prix de l'eau. Un intervenant s'est demandé comment on pouvait dès aujourd'hui envisager avec précision les augmentations des prix sans connaître les montants réels des investissements nécessaires.

Le SIAAP a indiqué, qu'avant le lancement de ses appels d'offre, il avait procédé à des estimations financières précises. Le projet de refonte est estimé à 800 millions d'euros.